

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

A MES CAMARADES DIAMANTAIRES

Ce n'est pas sans émotion que j'aborde cette tribune que nous avions coutume de voir signée du nom de Danrez.

C'est qu'en effet la tâche est lourde, de succéder à l'homme qui fut, pendant tant d'années, l'âme de la corporation diamantaire. Son énergie réfléchie, son esprit de décision, de réflexion, qui a préservé bien des fois l'organisation des émballages irraisonnés, son intégrité, en faisaient une valeur dont la perte sera bien douloureuse pour la corporation.

De tous côtés des témoignages de sympathie arrivent, de toutes parts on regrette le départ de Danrez. Qu'il me soit permis, aujourd'hui, d'être l'interprète de tous, en adressant à Danrez nos remerciements pour la bonne besogne accomplie et le regret que nous cause son départ.

Appelé à lui succéder dans la fonction où la confiance des camarades l'avait placé, je puisrai dans l'enseignement qu'il nous donnât, de belles leçons de persévérence. Son exemple sera pour moi un constant encouragement.

Vous pouvez être assurés, camarades, que je mettrai tout mon dévouement et ma bonne volonté pour continuer l'œuvre d'émancipation entreprise.

Et maintenant je fais appel à tous les camarades pour me faciliter la tâche.

Si vous voulez rendre votre journal intéressant, si vous voulez qu'il soit lu, envoyez-nous de la copie. Faites-en un journal vivant ! Il faut qu'il reflète la vie exacte de chaque centre. Envoyez-nous des renseignements aussi complets que possible. Que chaque diamantaire apprenant quelque chose susceptible d'intéresser la corporation, nous le fasse savoir. Y-a-t-il un nouveau patron qui s'installe ? Un ouvrier qui s'établit dans une localité qui jusqu'à ce jour ne comptait pas de diamantaires ? Un centre ignoré de l'organisation ? Un changement dans les tarifs ou dans les conditions de travail ? Ecrivez-nous.

Que chacun nous apporte son opinion sur les questions dont nous avons à discuter. Et que les ouvriers de Saint-Claude apprennent le chemin du bureau syndical.

Que la permanence devienne le lieu où se concentre tout ce qui a trait à l'industrie et au commerce diamantaires. Que chacun puisse y trouver le renseignement qu'il désire.

Si nous faisons cela — et nous pouvons le faire — si chacun apporte à l'organisation son effort personnel, son tribut de dévouement, notre organisation aura tôt fait de reprendre et d'augmenter son prestige passé, sa vigueur d'autrefois ; nous serons forts pour les luttes futures.

E. PONARD.

POUR LE PEUPLE RUSSE

Depuis des mois et des mois, le peuple Russe souffre de la famine. A cause de la grande sécheresse de l'année passée et du blocus aussi criminel que stupide, institué par les politiciens guerriers et réactionnaires, toute une grande nation est quasi condamnée à mourir de faim. De la région de la Volga la famine s'étend à l'heure actuelle jusqu'à la Crimée et même l'Arménie, si l'on en croit certains bruits ; Des scènes atroces se passent journalement là-bas ; certaines rumeurs laissent croire que le cannibalisme serait un fait dans certaines régions.

Le prolétariat mondial, aidé de quelques bourgeois intelligents a déjà envoyé des secours, mais cela est insuffisant, il faut faire davantage encore. D'après le grand explorateur Nansen, il y aurait dans le monde assez de blé pour nourrir toute l'humanité et même au-delà et le grand humanitaire ajoute : « Quand je réfléchis à ceci et à tout ce que j'ai vu pendant mon travail en Russie et que j'essaye de trouver la cause de ce grand mal, j'arrive à cette conclusion que l'amour est mort entre les hommes ».

Ah ! camarades, il ne s'agit pas ici de dire si nous sommes bolchevistes ou non, si nous sommes pour telle organisation centrale, il s'agit simplement de savoir si nous sommes des êtres humains ; j'ai vu même des chiens laisser manger un peu de leur pâtée à d'autres pauvres chiens

errants sur le point de mourir de faim. Que chacun d'entre nous quand il prend son repas, bien maigre hélas ! à cause de cette maudite crise, se dise en lui-même que des hommes là-bas n'ont même pas un morceau de pain, que des enfants meurent tous les jours par centaines faute de nourriture et de médicaments.

Les diamantaires ont eu de tout temps le cœur charitable pour soulager les grandes infortunes ; celle-ci est peut-être la plus grande que nous ayons connue ; celui qui se refuserait à apporter son obole ne serait pas digne de porter le nom d'homme. Et vous, camarades femmes qui, d'un baiser sur le front, endormez votre enfant après lui avoir donné sa soupe, songez à la douleur de la pauvre maman russe à qui le bébé a dit : « J'ai faim » et qui a peur de lui promettre un peu de pain pour le lendemain, sachant bien qu'elle ne pourra le lui donner, non plus pour le surlendemain, ni pour toujours ; le pauvre gosse mourra dans ses bras, tenaillé par la faim, à moins que..... des secours arrivent vite, que toutes et tous vous fassiez votre devoir, il faut pour cela que dans tous les ateliers des listes circulent, faites vite, mais vite, il est grand temps.

Toutes les corporations font leur devoir à ce sujet, la nôtre ne restera pas en arrière.

G. BORNÉT.

Sauvons le Peuple Russe

La Solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes.....	3.184	"
Camarades de Felletin	10	50
Pourcentage du collecteur de l'Essard	3	"
Ponard Edmond	5	"
Total.....	3.202	50

**

Nous invitons tous les secrétaires de syndicat ou de sections, à nous faire parvenir les listes de souscriptions recueillies par les ouvriers diamantaires, afin de les faire paraître dans le Bulletin.

La situation en Russie devient de plus en plus tragique. La famine continue à faire des ravages effrayants.

Dans le *Peuple* du 30 mai, le délégué de la Fédération Syndicale Internationale pouvait écrire : « Le drame de la Volga continue. Il y meurt 35.000 personnes par jour soit 1.500 par heure ».

M. Poincaré, à la séance de la Chambre du 2 juin prononçait les paroles suivantes : « J'ai reçu de la Croix-Rouge, un télégramme d'après lequel les habitants de certaines régions en sont réduits à manger les enfants morts ».

A de telles paroles et de tels chiffres émanant d'hommes aussi autorisés, tous commentaires sont superflus.

Point n'est besoin de longs discours. Un mot suffit, un seul mot qui les content tous, qui est à lui seul une ardente prière et qui dictera à chacun le geste qui s'impose, un mot que l'on n'adresse jamais en vain aux ouvriers de ce pays : *Donnez.*

E. P.

TRIBUNE PUBLIQUE

RECTIFICATION

Le syndicat des Ouvriers Diamantaires de Nemours tient à faire une mise au point au sujet de son adhésion à la C. G. T. U., adhésion qui fut mentionnée dans ce journal.

Tout d'abord il n'adhère pas à la C. G. T. U. malgré la décision qui fut prise à l'assemblée du 10 avril 1922, car, contrairement aux statuts du syndicat, il n'était pas porté à l'ordre du jour, qu'il y avait parti à prendre pour l'une ou l'autre C. G. T. Sur cet ordre du jour, il y avait simplement dans les questions diverses que *le camarade Son, de la Fédération de la Bijouterie, serait à la réunion pour donner des explications sur ladite Fédération.*

Or, plusieurs camarades que la conversation du camarade Son n'intéressait aucunement, se sont abstenus de venir à la réunion; d'autres même sont partis de la salle quand ce camarade a pris la parole ce qui ne se serait pas produit si la question d'adhérer à l'une ou l'autre C. G. T. avait été portée clairement à l'ordre du jour.

Par conséquent, il a été décidé à la réunion du 9 juin que le Syndicat de Nemours resterait ce qu'il était auparavant, c'est-à-dire *autonome*, conformément à sa décision du 25 mars 1922.

Pour le Bureau et par son ordre,
Le Secrétaire, GRIFFE Marc.

Au Camarade BONNAMY

Je regrette vivement que vous soyiez parti au cours de la discussion qui eut lieu à la réunion du 9 juin, car remarquez bien que les quelques explications que vous nous avez données ne nous suffisent pas pour entériner ce que vous avez fait. Que vous le vouliez ou non c'est vous qui êtes responsable de l'adhésion à la C. G. T. U. Vous étiez en ce moment là secrétaire du syndicat et c'est sur votre initiative que le vote eut lieu, bien que la question d'adhérer à l'une ou l'autre C. G. T. ne figurât pas à l'ordre du jour.

Vous espériez qu'une fois fait ce serait bien fait. Mais non, camarade, vous vous êtes trompés, vous n'avez pas le droit d'imposer vos opinions à tous les camarades syndiqués. Vous avez été mal inspiré de prendre une telle décision (l'adhésion à la C. G. T. U.) en l'absence des camarades non informés qui auraient pu se trouver à la réunion s'ils avaient su qu'il s'agissait de prendre une si grave résolution.

Vous invoquez les statuts pour que votre adhésion soit valable, mais votre décision d'adhérer à la C. G. T. U. tombe d'elle-même, puisque vous le premier, vous n'avez pas respecté ces statuts que vous réclamez si haut.

Je me rappelle qu'un jour à une réunion, vous m'avez dit que je ne savais pas ce que c'était qu'un syndicat. Je suis jeune il est vrai, mais malgré mon inexpérience j'ai pu constater que votre administration ne fut pas toujours parfaite.

C'est ainsi qu'aucune lettre écrite par vous n'est au copie-lettres. Cependant il est de l'intérêt du syndicat d'avoir des archives tenues en bon ordre.

Je retrouve aussi des lettres qui vous sont adressées personnellement; sur la question des lettres personnelles, vous m'avez répondu que cela mériterait d'être guillotiné. Je ne comprends pas bien votre façon de vous exprimer et surtout ne suis pas de votre avis quand vous dites que ces lettres n'intéressaient pas le syndicat. J'en vois une où il est dit : « Bien des fois merci de votre décision, et félicitations pour votre silence aux circulaires scissionnistes ». Qu'est-ce que cela veut dire et que sont ces circulaires dont il est fait silence volontairement ? J'en vois une autre sur laquelle il est dit : « Je reçois à l'instant votre lettre me disant de déchirer le mandat que vous m'aviez confié » ; une autre où il dit que le mandat a été annulé. Qu'est-ce que ce mandat dont il est question ? La lettre est du 21 décembre 1921, la dernière réunion générale avait eu lieu le 4 octobre, mais à cette réunion, il n'a été donné aucun mandat. Que signifie cette comédie ?

Je ne veux pas engager une polémique avec vous, mais je tenais à apporter ces quelques précisions pour l'édition des camarades.

GRIFFE Marc.

Secrétaire du Syndicat Diamantaire de Nemours.

AUX OUVRIERS DIAMANTAIRES !

Dans sa séance du 24 mars 1922, la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de Saint-Claude, décidait qu'il y avait lieu de modifier le tarif en vigueur, en ce qui concerne certaines catégories de pierres dites « petit brillantage » et nommait une Commission chargée d'étudier ces modifications. A la suite des travaux de cette Commission, revendication fut faite aux employeurs par lettre en date du 19 mai.

Bien que modestes, les propositions ouvrières ne furent pas agréées par tous.

Cependant, certains employeurs ont accepté les revendications présentées. D'autres sont prêts à le faire.

Il appartient aux ouvriers de les im-

poser à tous. Ah ! ce n'est pas de gaieté de cœur que nous demandons cet effort aux camarades dans un moment si difficile. Mais il est incontestable que l'ouvrier faisant du petit brillantage se trouve si nettement défavorisé qu'il lui est matériellement impossible de gagner sa vie. Les salaires des ouvriers facturant d'autres séries sont déjà si bas !

Ce que nous demandons n'est pas exagéré. Ce n'est qu'un minimum — et tous les employeurs de bonne foi le reconnaissent — Il faut qu'en travaillant l'ouvrier gagne son pain. Ce que nous demandons c'est la possibilité de vivre.

Et quand on vous dit que cette augmentation ne peut être accordée en ce moment, n'en croyez rien. Des maisons de la place font déjà travailler à ce tarif. D'autres vont le faire. Pourquoi cette chose, possible pour les uns, serait-elle impossible pour les autres ? D'ailleurs, dans les autres centres — Paris pour ne citer que celui-là — les tarifs sont beaucoup plus élevés.

C'est pourquoi nous invitons les ouvriers à n'accepter du travail qu'au tarif ci-dessous.

Le mot d'ordre pour tous doit être :

« Plutôt ne rien faire que travailler pour rien ».

LE CONSEIL SYNDICAL.

Modifications apportées au Tarif de base du 1^{er} août 1919

BRILLANT COMPLET 32/24

24	pierrres pour 4 carats	7 50	au lieu de	7	40
25	—	—	—	7	45
26	—	—	—	7	40
27	—	—	—	7	35
28	—	—	—	7	30
29	—	—	—	7	25
30 à 35	—	—	—	7	20
36 à 40	—	—	—	7	10
41 et plus petites,	—	—	—	7	6
		6 20	à 5 85	6 60	30

Ce tarif subit les majorations en vigueur pour les autres pierres.

UN BEAU DIAMANT

Un diamant noirâtre de 5 carats 1/2 a été trouvé dans la région de Bloemhof (Afrique du Sud). Taillé, il est devenu vert émeraude. Son poids actuel est de 1 carat 1/2. Il vaut 5.000 livres sterling (235.450 francs) soit cent fois la valeur d'un diamant blanc.

Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de Paris

AUX CAMARADES DE PROVINCE

Une maison de Paris ayant l'intention d'embaucher un petit noyau d'ouvriers de province, afin de façonner de la petite pierre façon Jura aux pièces, après accord avec le patron, il a été décidé qu'aucun ouvrier n'y sera embauché sans avoir passé par nous.

Nous avertissons donc les camarades que nous ne délivrerons aucune carte syndicale de Paris sans que ces camarades soient complètement en règle avec l'organisation d'où ils viennent.

Le Secrétaire, G. BORNET.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation est toujours mauvaise et le chômage continue à sévir. Cependant presque tous les ateliers travaillent, mais avec un personnel très réduit, quantité de camarades étant allé chercher leur vie sur d'autres métiers. La Coopérative *Adamas* a dû fermer ses ateliers pendant une partie du mois. Le travail reprendra lundi 3 juillet, — avec peut-être un nombre d'heures réduit.

— La Chambre Syndicale des ouvriers diamantaires a tenu une réunion Mardi 27 juin 1922.

La généralité des membres présents constate le bien-fondé de notre revendication concernant le petit brillantage et engage les ouvriers appelés à faire ce travail, à produire auprès de leurs employeurs l'action individuelle nécessaire pour obtenir la minime augmentation réclamée.

Appelée à se prononcer sur un projet de décret relatif à l'application de la journée de huit heures, la Chambre Syndicale se déclare opposée à toute dérogation.

L'ordre du jour suivant fut voté :

« La Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de St-Claude adresse ses remerciements au camarade Danrez, pour le dévouement et l'abnégation dont il fit preuve pendant tant d'années. Regrettant que la maladie l'ait obligé à se démettre de sa fonction, elle espère qu'il retrouvera dans une vie plus calme, la santé qu'il a si généreusement sacrifiée à la propagande syndicale et lui envoie son salut fraternel. »

AVIS Maison de la Place demande de bons Ouvriers. S'adresser à la permanence.

— Les camarades encore détenteurs de listes de pétition en faveur de la journée de huit heures, sont invités à les faire parvenir au plus tôt à la Permanence.

Lyon. — *Erratum.* — C'est par erreur que nous avons dit qu'à Lyon un patron payait 75 % à un ouvrier qu'il occupe. C'est le 70 qu'il faut lire.

M. Gauthier nous fait en outre remarquer que cette augmentation n'est pas accordée sur tous les bruts, mais sur la retaillle seulement.

— Depuis quelque temps Lyon a cessé de

dépendre de la Commission de contrôle (pour l'exportation et l'importation des diamants) de St-Claude. De nouveau les pierres passent par Paris. Leur voyage dure un peu plus longtemps et les frais, beaucoup plus élevés, ne sont pas un encouragement pour les patrons.

Nos camarades chatonniers chôment le mois dernier.

La Chambre Syndicale des Négociants bijoutiers, appuyée par la Chambre de Commerce de Lyon, s'est adressée au Directeur Général des Douanes, pour qu'une Commission de contrôle, comme celles fonctionnant à Paris et St-Claude, soit installée à Lyon. Adressée au mois de Mars, cette demande n'a obtenu jusqu'à ce jour aucune réponse.

— Il me semble que les syndicats français auraient un grand intérêt à connaître la date du prochain Congrès de l'A. U. D. et son ordre du jour.

P. D.

Note du Permanent. — La date du prochain Congrès figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau International qui se tiendra à Francfort le 11 juillet prochain.

Paris. — La situation n'est guère brillante à l'heure actuelle. Le chômage réapparaît.

La Commission des tarifs étudie sérieusement la révision décidée au Congrès de Lyon.

G. B.

Nemours. — Situation identique. On continue à travailler des marchandises inférieures. Pas de chômage.

Thoiry. — La situation est toujours la même. La Coopérative a travaillé environ 15 jours courant juin. Actuellement dans cet atelier, chômage complet.

M. Donnet, maire de St-Genis-Pouilly, occupe environ 8 ouvriers et fait travailler au tarif syndical. Genolin et Masson continuent à faire travailler quelque peu. A quel tarif ?...

A. L.

Gex. — Le chômage se fait sentir depuis quelque temps sur la place.

Chez Groslézat, les ouvriers façonnant la grosse pierre sont en chômage, ou travaillent partiellement quelques paquets venant du dehors.

Chez Bourgeois, pas de chômage. 10 ouvriers sont occupés.

Chez Saintoyant, 3 ouvriers occupés.

A la Coopérative, 5 ouvriers faisant du petit 8/8 sont occupés. Quelques ouvriers chôment faute de grosses pierres.

Les tarifs restent respectés partout.

— Une feuille de pétition pour le respect de la journée de huit heures, fut mise en circulation dans les ateliers. Il est regrettable de constater que dans un atelier, pas une signature ne fut donnée. Et cependant des membres du bureau syndical travaillent dans cet atelier.

Peut-être les camarades comptent-ils sur nos parlementaires pour la défendre ?

Ch. V.

Divonne. — Chômage presque complet. Seuls quelques ouvriers travaillent.

Taninges. — Chômage intense. Les ouvriers de la maison Groslézat ont travaillé quelques marchandises de mauvaise qualité.

Felletin. — La situation reste mauvaise. Toujours beaucoup de chômage et le peu de travail est de qualité inférieure.

SUISSE

Bièvre. — Ici la situation est toujours sans grand changement. Sur 60 diamantaires occupés normalement, 6 travaillent chez Schütz et 7 chez Vögeli et Wirz, à raison de 48 heures par semaine. 47 personnes par contre chôment totalement. L'atelier Fuchs et Monney, le plus important de la place, est toujours fermé. Une délégation du personnel fut chargée d'entrer en pourparlers avec les patrons concernant la reprise du travail. A l'heure actuelle nous ne connaissons pas encore le résultat de cette démarche. Dans les deux maisons précitées, le tarif, cela va sans dire, a subit un fort accroc.

Genève. — Ici, il n'y a guère que la Coopérative des ouvriers diamantaires qui travaille tant soit peu. Depuis le nouvel-an elle a pu occuper 17 personnes. Vernain-Muller n'occupe que 3 diamantaires. A l'Association patronale 4 personnes travaillent, 3 également chez Eply et 4 chez Graf. En plus de cela il y a sur la place une dizaine de bricoleurs venus pour la plupart de Gex et de Thoiry qui travaillent probablement pour le comptoir Adler, à des prix impossibles de contrôler. Actuellement le travail subit un nouveau ralentissement. Les négociants belges et hollandais sont très exigeants concernant la bienfacture et demandent des réductions allant jusqu'à 15 % en dessous du tarif coopératif. Comme le travail fourni est payé en argent français et belge, il est compréhensible que malgré une activité relative les diamantaires suisses ne gagnent pas gros en ce moment.

Le cours du boort au 16 juin était le suivant : Eclats de diamant pur : 16 fr. 70 à 27 fr. 90 le carat. Boort extra-dur : 18 fr. 45 à 18 fr. 85 le carat. Poudre de bruteur : 2 fr. 50 le carat. Les patrons cependant, vendent le boort à raison de 20 fr. le carat.

Ch. H.

En ce qui concerne les subsides fédéraux à l'exploitation, seule l'industrie horlogère peut en profiter. Les patrons ainsi que la Coopérative de Genève avaient fait une demande pour être mis au bénéfice des subsides mais cette tentative n'a pas abouti.

HOLLANDE

Amsterdam. — Le nombre des chômeurs diminue chaque semaine. Alors que dans la semaine du 14 au 20 mai il y avait 2.897 ouvriers occupés et 4.721 chômeurs dans la semaine du 11 au 17 juin il y a 3.539 ouvriers occupés et 3.976 chômeurs. D'où une diminution de 745 chômeurs.

BELGIQUE

Anvers. — A Anvers, chaque semaine apporte une diminution du nombre des chômeurs. Dans la semaine du 5 au 10 juin on ne compte plus que 1.130 chômeurs, chiffre en diminution de 808 sur la semaine correspondante du mois précédent.

Les bruits qui circulent en France au sujet du travail au rabais en Belgique ont eu aussi leur écho en Hollande et une vive polémique s'engagea entre militants d'Anvers et d'Amsterdam.

Un article de Polak, d'Amsterdam, vient de mettre les choses au point en déclarant que ces bruits n'étaient que calomnie et qu'il n'y a pas de différence entre les salaires.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères ont subi ce mois, des fluctuations assez importantes.

Favorablement influencée par l'espérance d'un emprunt international — concordant avec l'amélioration du marché diamantaire — la *De Beers* passait, le dernier jour de Mai de 578 à 608, gagnant d'un coup trente points. Les jours suivants elle accentuait encore sa progression et le 6 mai elle atteignait 621, cours le plus élevé.

Mais cette hausse ne fut pas de durée. Avec l'échec presque complet de l'emprunt international ce fut la baisse et, en quelques jours, elle perdait toute son avance. Le 14 juin nous la retrouvons à 575. Depuis elle a remonté quelque peu, avec pourtant, quelques alternatives de recul qu'on peut attribuer au désapointement causé par la nouvelle que la *De Beers*, malgré l'amélioration de la demande pour les diamants, ne paierait pas de dividende.

Le dernier dividende payé sur les actions ordinaires fut de 20% en janvier 1921 contre 60% répartis régulièrement en juin et décembre 1919 et juillet 1920.

La *Jagersfontein* — pour les mêmes raisons — subi des fluctuations à peu près semblables. A 115,50 le 24 mai, elle atteint 152 le 6 juin pour retomber ensuite à 138, cours autour duquel elle n'a fait qu'osciller depuis.

* *

Le marché s'est amélioré très sensiblement dans le courant du mois. Il s'est traité bien plus d'affaires que dans les mois précédents.

La marchandise en brut est recherchée et les acheteurs nombreux. Mais le marché du taillé manque un peu d'animation, les prix offerts n'étant pas satisfaisants du tout.

L'exportation en marchandises brutes et taillées vers l'Amérique du Nord et le Canada est assez forte et cela est un bon pré-sage pour l'avenir. Il semble qu'enfin nous marchons vers une amélioration.

* *

Le boart a tendance à la hausse.

AVIS AUX DÉBRUTEURS

Le Ciment de « Zonnestraal »

« Zonnestrall » (Rayon de Soleil), l'œuvre mutuelle créée pour soutenir les diamantaires tuberculeux, trouve ses ressources dans une petite cotisation et aussi dans la vente de produits : poudre de diamants, outillage, ciment qu'elle épure ou fabrique elle-même. Son ciment est excellent.. il est possible de dire supérieur à celui du commerce ordinaire. Or ce ciment vient d'être mis aussi en vente en Belgique et ce exclusivement chez M. Isidore Stijsel, rue du Vanneau, 134, à Anvers.

La direction de l'A. D. B. a chargé de la vente M. Stijsel, connu pour son désintéressement et l'intérêt constant qu'il porte à « Zonnestraal ».

Nous croyons que cliveurs et débruteurs tiendront à collaborer à l'œuvre en employant ce ciment.

POUR LA PROPORTION DANS LA TAILLE

Notre métier, en fait d'outillage, est vraiment un des plus conservateurs. De temps à autre cependant il y a une petite nouveauté à signaler.

C'est ainsi que M. I. Stijsel, le négociant anversois en outillage bien connu, nous apporte une amélioration petite mais, selon toute probabilité, très pratique.

Il est venu à l'idée de M. Stijsel, de condenser en un seul, les deux petits outils du polisseur de gros.

Et c'est ainsi qu'il y a quelques semaines, il nous a surpris avec un petit outil très habilement assemblé, qui est calibre et jauge en même temps.

Cette pièce se compose tout simplement d'une petite barre carrée en cuivre ayant des deux côtés la moitié d'un calibre donnant ensemble avec les six chiffres du calibre, la division en quatre degrés.

Aussi minime que soit l'amélioration, elle est pratique et elle témoigne encore une fois du travail incessant de M. Stijsel toujours à l'affût de ce qui peut profiter à notre industrie.

Mais disons de suite que le jour où en France il sera exigé des polisseurs le calibrage de la proportion du dessus par rapport au-dessous ainsi que l'inclinaison des coins dans la mise en croix, Messieurs les Employeurs devront donner un salaire fixe aux ouvriers ou relever sérieusement le taux de la tarification.

BRUITS ET NOUVELLES

De l'Information :

Selon un câble reçu par l'*African World*, la *De Beers* demande à de nombreux ouvriers de reprendre le travail. On espère, ajoute le câble que cela prépare une reprise prochaine des opérations.

La Fixation du Dividende de la DE BEERS

Le Conseil annonce que, bien que la demande de diamants se soit améliorée, il ne peut déclarer aucun dividende sur les actions de préférence ainsi que sur les actions ordinaires.

Selon un message de Cape Town au *Times*, les membres de l'expédition Quest croient que des gisements alluvionnaires de diamants peuvent exister dans les régions antarctiques.

Du Moniteur de la Bijouterie :

Le professeur La Varre, de l'Université Harvard, qui rentre de la Guyane britannique, rapporte qu'on a découvert dans le lit de la rivière *Mazaruni* un véritable champ de diamants. Le professeur rapporte lui-même de son voyage 500 carats de diamants bruts.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Aux Ouvriers Diamantaires !

Camarades,

Depuis deux ans, le chômage nous tient à la gorge.

Depuis deux ans les uns ont chômé complètement et d'autres ne sont occupés que très irrégulièrement.

Depuis deux ans, le marché diamantaire subit plus fortement que tous les autres marchés du monde, le marasme résultant du déséquilibre économique causé par la guerre.

Depuis deux ans, non seulement nous chômons, mais les salaires de ceux qui travaillent un peu sont tombés à rien.

La marchandise, mauvaise à la taille, a augmenté.

La façon demandée réclame des ouvriers plus d'attention et plus de qualités professionnelles.

Et les tarifs ouvriers ont baissé !

Ils peuvent encore baisser. En tout cas, périodiquement, des employeurs tâtent le terrain pour s'assurer des possibilités de résistance des membres de la corporation.

Le moment est venu de demander à tous les ouvriers de bien vouloir réfléchir à leur situation et de se prémunir contre un avenir plus sombre en même temps que de s'assurer les moyens de relever les conditions de travail et de salaires dès que la situation générale montrera un peu de stabilité.

Une fois encore l'organisation fait appel à la conscience ouvrière et à la compréhension des intérêts particuliers de chacun et des intérêts généraux de la corporation.

Toujours le syndicat a été l'instrument de défense par excellence des revendications ouvrières.

Toutes les améliorations apportées à notre corporation sont l'actif de l'organisation syndicale.

Que les jeunes consultent les vieux ouvriers, ils leur diront ce qu'était notre métier autrefois, avant que nous soyons organisés. Ils leur diront ce que le syndicat a fait obtenir à la corporation. Ils pourront aussi en déduire que nous serions plus malheureux encore aujourd'hui si les grands centres n'étaient pas solidement groupés et si l'organisation des centres français avait complètement disparu.

L'organisation défend notre métier pied à pied. En ce moment encore elle revendique une amélioration de la tarification du petit brillantage vraiment trop désavantage.

Demain, elle aura à réclamer sur d'autres points, toujours dans le but de défendre ou d'améliorer la situation des ouvriers diamantaires.

Mais il y a encore trop de non syndiqués dans les ateliers.

Il y a trop de camarades qui se contentent de geindre..... et qui oublient qu'ils sont pour une bonne part responsables de la diminution des tarifs et de la non application de pourcentages supplémentaires aux mauvais bruts.

Les diamantaires syndiqués viennent de tenir un Congrès. La situation de notre métier y a été examinée de sang-froid. Cette situation empirera si les inorganisés ne viennent pas grossir le nombre des syndiqués.

L'isolement peut paraître splendide.... aux patrons. Il est nuisible au premier chef aux ouvriers.

Il faut que dans chaque centre complètement inorganisé, des camarades prennent l'initiative de consulter les ouvriers sur la nécessité de créer un syndicat ou une section d'un syndicat déjà existant.

Il faut que partout les ouvriers soucieux de leurs intérêts corporatifs écrivent au siège de l'*Union Nationale* pour renseigner le permanent et demander son concours si cela est nécessaire afin de fonder une organisation.

Il faut qu'à St-Claude et dans les environs, ceux qui sont restés en dehors du syndicat se décident à y adhérer.

C'est tout cela qu'il faut pour conserver notre métier et lui permettre de nourrir ceux qui y sont occupés.

Il faut que les syndiqués redoublent de propagande individuelle et viennent aux réunions syndicales.

A tous, nous faisons appel aujourd'hui... et dans leur seul intérêt général.

Diamantaires, syndiquez-vous !

Le Secrétaire de l'*U. N. S. O. D. F.*

Edmond PONARD,

Maison du Peuple, St-Claude (Jura).

LA SITUATION IL Y A SEPT MOIS

SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

RAPPORT

du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 1921

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Mauvaise.

Belgique. — Passable.

New-York. — Commerce s'améliorant. Industrie faible.

Angleterre. — Mauvaise.

France. — Faible en octobre et novembre.

Mauvaise en décembre.

Suisse. — Très mauvaise.

Allemagne. — Bonne.

Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande. —	Pas d'inorganisés.	
A. N. D. B. —	Adhérents fin décembre : 8.300	
Betsalel	"	170
Syndicat Chrétien	"	56

Belgique. — Quelques centaines d'inorganisés.

A. D. B. — Adhérents fin décembre : 10.100

Amérique. — New-York. — Organisés 515.

Angleterre. — Londres. — Organisés, 61 ; inorganisés 4.

Brighton. — Organisés 220; non organisés 30.

France. — St-Claude. — Organisés 514 ; non-organisés 264.

Felletin. — Organisés 9 ; non organisés 10.

Nemours " 26 " 8.

Taninges " 15 " 3.

Gex " 30 " 5.

Divonne-les-Bains " 14 " 3.

Thoiry-St-Genis-Pouilly. — Organisés 40 ; non organisés 5.

Paris. — Organisés 150 ; inorganisés 15 ;

Suisse. — Genève. — Organisés 30, inorganisés 30.

Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisés.

Allemagne. — Hanau. — Organisés 495 ; inorganisés " ".

Oberstein-Idar. — Organisés 202, inorganisés 155.

Erbach-in-Odenwald. — Organisés 94 ; inorganisés 4.

Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande. — A. N. D. B. — Octobre (4 semaines) : 5.370, 5.182, 5.142, 5.020. — Novembre (4 semaines) : 4.194, 5.256, 5.285, 5.545. — Décembre (5 semaines) : 6.076, 6.426, 6.615, 6.551, 6.761.

Betsalel. — Octobre (5 semaines) : 95, 94, 93, 96. — Novembre (4 semaines) : 97, 102, 91, 100. — Décembre (5 semaines) : 103, 111, 119, 121, 108.

Syndicat Chrétien. — Octobre (5 semaines) : 36, 35, 36, 34, 35. — Novembre (4 semaines) : 35, 40, 41, 41. — Décembre (4 semaines) : 44, 46, 47, 48, 48.

Belgique. — A. D. B. — Octobre (4 semaines) : 605, 401, 443, 611. — Novembre (4 semaines) : 1.010, 1.298, 1.866, 2.221. — Décembre (5 semaines) : 2.638, 2.621, 2.335, 2.219, 2.169.

Angleterre. — Londres. — Octobre (4 semaines) : 31, 28, 24, 26. — Novembre (4 semaines) : 28, 26, 27, 26. — Décembre (5 semaines) : 26, 26, 25, 25, 30.

France. — Plus de 95 % de chômage pendant le trimestre.

St-Claude : Octobre 168, Novembre 177, Décembre 193.

Felletin : Octobre 4, Novembre 1, Décembre 4.

Nemours : Octobre 26, Novembre 8, Décembre —

Taninges : Octobre 21, Novembre 19, Décembre 6.

Thoiry-St-Genis-Pouilly : Octobre 40, Novembre 15, Décembre 20.

Gex : Octobre 10.

Divonne-les-Bains : Octobre 6, Novembre 6, Décembre 6.

Paris : Octobre 50, Novembre 50, Décembre 50.

Suisse. — Genève : Octobre 48, Novembre 48, Décembre 48.

Bienne : Octobre 59, Novembre 59, Décembre 59.

Allemagne. — Pas de chômage pendant le trimestre.

Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement.

Belgique. — Pas de changement.

New-York. — Pas de changement.

Angleterre. — Pas de changement.

France. — Pas de changement.

Suisse. — Les ouvriers sont obligés de travailler au tarif français et sont payés en monnaie française. Au change suisse, leur salaire moyen n'atteint pas 4 francs par jour.

Allemagne. — Les tarifs ont encore été augmentés. Le salaire moyen est de 800 marks par semaine. Le salaire le plus élevé est de 3.251 marks et le moins élevé à 510 marks.

Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine.

Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Angleterre. — Londres. — 44 heures par semaine.

Brigthon : 45 heures par semaine.

France. — 48 heures par semaine.

Suisse. — 48 heures par semaine.

Allemagne. — Hanau et Erbach, 46 heures par semaine.

Oberstein. — 48 heures par semaine.

Apprentis

France. — 6 apprentis ont admis à Paris durant le trimestre.

Allemagne. — 131 apprentis pour les trois localités.

Pas d'apprentis dans les autres centres.

Réglementation et produit des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 39,99 : 2 fl. 25, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 40 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Total pour le trimestre : Caisse principale fl. 53.975,25 ; Caisse de chômage fl. 38.828,75.

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 2.005,50

Syndicat Chrétien. — Total du trimestre : Caisse syndicale fl. 472,55 ; Caisse de chômage fl. 206,25.

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 75 francs par semaine : 3 francs ;

De 75 à 125 fr. par semaine : 4 francs ;

De 125 à 175 fr. par semaine : 5 francs ;

Au-dessus de 175 fr. par semaine : 6 fr.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 479.433 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : Caisse syndicale 1.475

dollars ; Caisse de chômage dollars 368,75.

Angleterre. — Londres. — 2 shillings par semaine.

Brighton : 1 shilling par semaine.

France. — Taux des cotisations : Pour 48 heures de travail par semaine : 5 fr. par mois.

Pour 32 heures de travail par semaine : 3 fr. 75 par mois.

Pour 24 heures et moins de travail par semaine : 2 fr. 50 par mois.

Total du trimestre : St-Claude : 6.003 fr. 20, Paris : 5.100 francs.

Suisse. — Taux des cotisations : 1 fr. 30 et 0 fr. 90 par semaine.

Allemagne. — Taux des cotisations : Marks 6,50 par semaine à Hanau ; — 5,50 — à Oberstein ; — 6 — à Erbach.

Nombre, genre et organisation des allocations

Rien de changé sous ce rapport. Les différentes caisses de nos organisations fonctionnent normalement. Cependant Gex a alloué par exception 1.400 francs aux chômeurs.

Situation de la législation travailliste et son influence sur l'organisation et ses membres

France. — Une action a été engagée pour obtenir exemption des droits d'entrée de 1, 10 % sur les pierres précieuses. Des simplifications dans l'expédition des diamants ont déjà été obtenues.

Suisse. — L'état suisse accorde à l'industrie horlogère des subsides à l'exportation qui permettent d'accepter du travail à l'étranger au cours du change des pays intéressés, tout en permettant de payer un salaire convenable en argent suisse. Des démarches sont faites afin de faire bénéficier également les ouvriers diamantaires de ces faveurs.

Pas de changement pour les autres pays.

Autres objets d'intérêt international

Allemagne. — La situation s'est améliorée sensiblement depuis la réorganisation. Il n'est pas fait d'heures supplémentaires. Des rabais de salaires proposés par les patrons belges et hollandais furent repoussés par l'organisation.

Statistique des Syndiqués des Ouvriers occupés et des Chômeurs

AMSTERDAM		Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 14 au 20 mai	2.897	4.721
Du 21 au 20 mai	4.529	
Du 28 mai au 3 juin	3.151	4.375
Du 4 au 10 juin	3.398	4.222
ANVERS		Syndiqués	Chômeurs
Du 24 au 30 avril	9.586	1.985
Du 1 ^{er} au 7 mai	9.588	1.938
Du 8 au 14 mai	9.587	1.756
Du 15 au 21 mai	1.520	
Du 22 au 28 mai	9.566	1.373
Du 29 mai au 4 juin	1.228	

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam à la date du 12 juin 1922 donne les prix suivants :

		Florins	Francs (change du 16 juin)
Boort	le carat	9.20	40.75
Débris de cliveurs	—	7.36	32.60
Eclats	—	3.68	16.30
Poudre pure	—	3.68	16.30

CHRONIQUE DE LA BIJOUTERIE

Fédération Nationale Ouvrière de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie

Comité Fédéral du 10 Juin 1922

La séance est ouverte à 15 h. 30.

Présents : Berthe Joly, Deplace, Laffaud, Defougères, Saniel, Brachet, Béal, Trivery.

Excusés : Tochon, Verdollet.

Délégué à l'ordre : Deplace.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai est adopté.

Correspondance. — Lettre du camarade Defougères, relative à la création à Lyon, d'une Commission des diamants. Après lecture de la correspondance ayant trait à cette affaire, il est décidé que ce camarade poursuivra avec l'appui de la Fédération s'il est nécessaire.

Récépissé de la déclaration légale de la Fédération.

Procès-verbal du Congrès Fédéral du 2 avril. Sa parution dans *L'ouvrier Diamantaire* sera demandée.

Livret de dépôt à vue au M. D. G., compte n° 1205.

Des listes de pétition pour les 8 heures sont remises à différents camarades.

Circulaire A. 13 de la C. G. T. pour l'aide à la Russie. Le secrétaire la résumera pour le Bulletin.

Lettre de la C. G. T. en réponse à une demande d'adresses d'U. D. et donnant des nouvelles de la propagande du camarade Lefèvre dans les Vosges.

Lettres de Besançon, adressant deux articles et une circulaire pour paraître sur le Bulletin, et demandant et réglant des timbres.

A ce sujet, le Comité Fédéral est d'avis de chercher à faire ouvrir un compte fédéral pour la pratique du chèque postal.

Un Bulletin de juin, de la Fédération dissidente, ainsi que le journal de la Fédération des Métaux, sont remis à Defougères.

Reçu : *Le Fabricant Français* (Industrie horlogère) de mai. *L'Ouvrier de l'Habillement* d'avril, *La Voix Sociale* de mai.

Fusion. — Defougères demande que le Secrétaire Fédéral écrive à la Fédération des Métaux pour lui demander de se prononcer dès à présent pour ou contre l'introduction dans son sein, de syndicats diamantaires, lapidaires ou gainiers.

Après examen, il est décidé que ce camarade rédigera la demande.

Décret pour les huit heures. — Le Secrétaire fédéral donne lecture de la réponse ministérielle, du projet de décret pour notre industrie et de celui appliqué aux Métaux. Une discussion générale s'en suit où sont examinés les différents points, objections de principe, possibilité de pratique ainsi que les raisons pour et contre et les modifications à y introduire.

La décision suivante est prise : Il sera adressé aux syndicats fédérés, une circulaire exposant la question et demandant leur décision.

La séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire fédéral, TRIVERY.

Pour l'aide à la Russie affamée

Nous résumons ici la circulaire n° 13 de la C. G. T., pour l'aide à la Russie affamée.

L'appel du C. C. N. a été entendu. Des syndicats tiennent aliments et vêtements à notre disposition. Les colis doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous :

Compagnie WORMS. Hangard A.

Quai de l'Yser,

Le Havre (Seine Inférieure).

L'expédition faite, adresser à la C. G. T. (211, rue Lafayette, Paris), le récépissé d'expédition en y ajoutant au dos la mention suivante : *Je soussigné (nom et adresse), expéditeur, déclare me désister de mes droits à toute détaxe ou rectification de taxe en faveur du Trésorier de la C.G.T., 211, rue Lafayette, Paris.*

Ceci pour permettre d'obtenir le 10 % de détaxe accordé aux œuvres humanitaires.

Le bateau part le samedi du Havre. Les colis arrivant le mercredi sont expédiés le samedi suivant.

Signé : CALVEYRACH, LAPIERRE.

Le C. F., malgré l'effrayant chômage, supplie les organisations qui pourraient réunir denrées et vêtements mêmes usagés, de le faire et de les adresser comme il est dit ci-dessus.

Il y a là un devoir d'humanité à remplir dans la mesure des possibilités.

Etat du Travail (Mai-Juin)

Le Comité Fédéral a été frappé douloureusement à la lecture de l'article du Syndicat des Ouvriers de l'Industrie horlogère, inséré ci-après. Il y a, dans cet exposé, des situations cruelles faites à la main-d'œuvre (chômage, exode, perte de salaires, changement de métier), comme une bien triste chanson des misères inhérentes à nos métiers divers et d'une façon générale à notre industrie, dans l'heure présente.

Cet article, précieux document à ajouter hélas ! à beaucoup d'autres du même genre, indique bien une de nos aspirations, celle que nous voudrions être assez forts pour faire entrer en pratique : le contrôle ouvrier dans les ateliers sur l'embauchage et le débauchage ; la limitation du nombre des apprentis.

Des raisons pour l'obtention de cette réforme, profonde oui, mais indispensable dans notre industrie, en voici :

Se peut-il que l'anarchie présente dans l'organisation de la production continue de subsister telle qu'elle hurle sous nos yeux ?

N'importe qui doit-il continuer à avoir le droit absolu d'embaucher n'importe combien d'enfants, sous le fallacieux prétexte d'apprentissage, d'écoles ou de cours ?

Est-ce que la liberté individuelle a le droit absolu de s'exercer dans ce domaine, sans aucun frein, sans aucune entente même entre patrons, sans loi, sans proportions jusqu'à l'abus démesuré et si fréquent que nous avons journallement sous les yeux dans tous nos métiers, dans tous les centres.

Le Comité Fédéral vous invite à réfléchir là-dessus camarades. Le moment venu et il approche, nous aurons les uns et les autres, à prendre sur ce grave et triste sujet toutes nos responsabilités.

L'état du travail reste le même : marasme général, rien à l'horizon qui puisse nous réjouir quelque peu.

* * *

Syndicat des Ouvriers de l'Industrie Horlogère

La Situation de la Décoration de la Boîte de Montre

Au cours de la crise qui sévit depuis les derniers mois de 1920, nous avons déjà eu l'occasion, dans certains journaux corporatifs, d'exposer la situation faite aux décorateurs de Besançon. Nous ne nous sommes pas contentés d'en démontrer l'importance, mais nous en avons aussi démontré les causes, et comme le fléau continue à produire ses effets désastreux, nous trouvons utile, pour l'instruction du public, d'y revenir aujourd'hui.

Avant la guerre, les décorateurs, comme tous les ouvriers et ouvrières occupés dans l'industrie horlogère, ont connu les crises et par conséquent le chômage, mais jamais ces périodes n'ont été si longues et n'ont atteint un caractère aussi aigu.

La crise économique, qui touche tout particulièrement les décorateurs de notre industrie, a un effet d'autant plus terrible du fait qu'elle est la conséquence d'une période d'abondance de travail engendrée par des besoins démesurés et qui ont totalement faussé l'organisation de la production. Il fallait des bras coûte que coûte, on en a acheté et on en a fabriqué. Des jeunes gens des deux sexes, on en a rempli les ateliers de décoration et il a fallu consentir l'importation d'éléments d'outre-frontière pour satisfaire aux besoins du moment. On ne regrette jamais d'avoir été trop hospitaliers, mais la reconnaissance morale envers ses auteurs serait certainement le moyen de nous en faire supporter les conséquences plus allègrement que par l'ingratitude trop souvent constatée.

Pour faire mesurer l'importance de la crise, nous citerons quelques chiffres qui en disent long. Ils ne sont pas avancés d'une façon fantaisiste, ils sont malheureusement trop exacts. En 1919-1920, il y avait dans les ateliers de décos de Besançon environ 180 ouvriers et ouvrières. Cette situation put se maintenir avec cet effectif jusqu'au troisième trimestre 1920. Insensiblement la dégringolade se produisit et dans l'espace de moins de trois mois, plus de 50 % des effectifs d'ateliers fondaient du fait de la crise.

35 graveurs sont obligés de quitter les ateliers, accompagnés de 14 guillocheurs, 26 bijoutiers, et bijoutières, 15 polisseuses et cinq auxiliaires. Tout ce monde se disperse : les uns vont travailler sur les routes, chez des entrepreneurs, au gaz; d'autres s'en vont chez les cultivateurs, tandis que d'autres se font vaguemestres ou vont pousser les roulettes du Caïffa. Les jeunes filles sont à la charge de leurs parents, mais finissent par se placer à des occupations diverses. Et si l'on ajoute que sur le personnel restant dans les ateliers, durant des mois, aucun n'arrive à faire une semaine de travail complète et qu'à l'heure actuelle au moins 50 sur 85 ne font que quelques heures par semaine, on sera fixé sur la situation faite aux décorateurs.

Si des métiers nourrissent leur homme, que pense-t-on de celui de décorateur ?

Puis des jeunes gens arrivent au terme de leur apprentissage. Pour plusieurs c'est une jolie perspective. Quand l'apprenti était considéré comme tel on le conservait forcément, mais maintenant qu'il faut lui réservé sa part de travail, *charité bien ordonnée commence par soi-même*. Ce n'est pas le cas pour tous, c'est vrai, mais en pensant qu'il existe

une Ecole de gravure, organisation de guerre, et qu'une demi-douzaine d'élèves arrivent au terme de leur apprentissage dans le courant de l'année, n'est-il pas angoissant et pour les parents des enfants et pour nous, sachant que nous ne savons pas où les placer, à moins d'accentuer la misère de ceux qui travaillent un peu et de prolonger l'absence des ouvriers qui, faute de travail, exercent leurs mains d'artistes à des travaux grossiers, ou en aspirant la poussière des routes.

Tableau bien noir, diront certains, oui, certes ! mais tableau réel qui ne constitue pas un encouragement pour des parents, à diriger leurs enfants dans une pareille galère.

Beau métier, intéressant quant aux travaux à exécuter, oui, mais quelle sécurité pour l'avenir ?

En dehors de la crise par elle-même, il faut que le monde sache que dans la décoration l'estampe est venue jouer un rôle important quant à l'exécution plus rapide du travail et que la montre-bracelet, de par les habitudes du consommateur, a remplacé le genre de boîtes de montre qui représentait le véritable gagne-pain du monteur de boîtes et du décorateur.

Maintenant qu'il nous soit permis de dire que si, au cours d'une pareille période, l'organisation ouvrière professionnelle — impuissante à empêcher les crises, c'est entendu — n'avait pas existé, nous aurions assisté à un état de confusionnisme tel, qu'il en aurait fait rougir les partisans du laisser-faire et du laisser-passer, comme les a surnommés M. Charles Gide.

La Commission Exécutive du Syndicat des Ouvriers de l'Industrie horlogère

* *

Notre situation Industrielle et syndicale

Depuis dix-huit mois, nous nous débattons dans de grosses difficultés, au point de vue industriel, difficultés qui ne sont pas faites pour faciliter la besogne syndicale.

En présence de la situation actuelle, nous nous demandons ce qu'il serait advenu de la situation acquise, si l'organisation syndicale ne s'était pas reconstituée dans la période de travail et si elle n'avait pas eu la possibilité de prouver un peu de sa vitalité et de ce qu'elle est capable dans une période de marasme économique, comme celle que nous vivons présentement. Que seraient devenus les huit heures, que seraient devenus nos salaires ? Hélas ! Si l'on considère toutes les tentatives de dérogation qui ont été portées à notre connaissance, tentatives ouvertes ou dissimulées, nous avons le droit de dire que le minimum d'ordre établi dans les conditions générales de travail serait chapardé depuis très longtemps.

Oui, il y a bien des mois que la concurrence d'ouvrier à ouvrier aurait libre cours et aurait permis à l'individualisme de prendre sa place néfaste en foulant au pied les timides et surtout ceux traînant derrière eux le boulet des grosses charges sociales. Nous ne connaîtrions plus le principe des 48 heures par semaine, nos salaires et tarifs de 1920 seraient dans le domaine des souvenirs et la dignité des travailleurs de notre corporation serait entre les mains de ceux qui croient encore à la possession, comme ils sont certains que l'outillage et les machines leur appartiennent.

Je généralise peut-être trop, mais ceux qui

veulent être des maîtres absolus se reconnaissent bien dans ces lignes.

Certes, le syndicat n'a pas empêché la crise de se produire avec toute la gêne quelle a engendré dans les ménages ouvriers ; il aurait peut-être fait davantage avec des gens plus forts, mais il a joué son rôle jour par jour en garantissant un minimum de sécurité à tous.

Beaucoup y pensent et apprécient ce rôle bienfaisant joué par l'organisation ; si ce n'était pas le cas ce serait à désespérer ; mais combien trouvent cela naturel sans se soucier du pourquoi, sans parler de ceux qui disent derrière un chauveau de vin que s'il n'y avait pas eu d'organisation, les choses se seraient tout aussi bien passées, mais beaucoup mieux s'ils avaient eu le gouvernail syndical dans leurs mains.

J'ai parlé des huit heures, des salaires, mais je n'ai rien dit de l'importation de la main-d'œuvre étrangère. Cependant, si l'organisation n'avait pas pu jouer son rôle, si elle n'avait pas exercé l'autorité morale que chacun a pu constater, une abondance de main-d'œuvre se serait répandue dans notre ville, comme dans toute notre région, et que nos collègues le veuillent ou non, alors même que nos collègues suisses eussent fait œuvre syndicale au milieu de nous, ce dont il ne faut pas douter, la quantité de travail répartie entre un plus grand nombre de bras, eût certainement éprouvé encore davantage les travailleurs de notre industrie. Et si certains de nos collègues professionnels, qui ont fait le sacrifice de leur personne pendant cinq ans de guerre, sont obligés de faire les manœuvres pendant que des roublards, qui ne prennent jamais de responsabilité ni de l'un ni de l'autre côté de la frontière, font le travail de nos bons camarades, il est certain que sans l'intervention syndicale nous eussions assisté à des faits écoeurants, non seulement contre les travailleurs bisontins, mais aussi à l'égard de nos bons camarades suisses que notre esprit syndicaliste nous permet encore de distinguer de leurs mauvais concitoyens.

Que tous les syndiqués méditent un peu ces lignes et se rendent bien compte de ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu d'organisation. Peut-être que les quelques camarades auxquels il faut encore tirer l'oreille pour l'accomplissement du devoir syndical, reviendront à de meilleurs sentiments.

Mais comme nous continuons à posséder la foi dans le mouvement ouvrier, nous continuons à espérer qu'elle se raffermira chez les uns et qu'elle renaitra chez les autres.

Octave DAVID.

Congrès extraordinaire de la Fédération Nationale Ouvrière de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie

Tenu à LYON le 2 avril, à la Bourse du Travail

PROCÈS-VERBAL

Trivery, secrétaire fédéral provisoire ouvre la séance à 10 heures et, au nom du Syndicat de la Bijouterie, Orfèvrerie de Lyon, adresse à tous les camarades délégués, les salutations du centre lyonnais. J'ai fait le nécessaire dit-il, ayant été désigné comme secrétaire provisoire, pour que tous les syndicats présents au Congrès de Marseille soient représentés aujourd'hui, mais avec droit au vote sur l'ordre du jour pour les syndicats qui n'auront pas pris de timbres à la C. G. T. U.

Au Congrès de Paris, mai 1921, craignant

déjà des directives funestes pour notre Fédération, nous avions fait deux propositions :

- 1^o Fusion avec la Fédération des Métaux ;
- 2^o Transfert du siège fédéral en province.

Ces deux propositions furent rejetées à de très petites majorités. Des circonstances que nous n'avons pas créées les ramènent à notre ordre du jour. C'est donc non sans tristesse et conscient de la gravité de notre situation fédérale que nous ouvrons ce Congrès et, que l'ayant ouvert, nous rentrons dans le rang.

Le Bureau est formé de Calveyrach, délégué de la C. G. T., président ; H. Girard, délégué du Bijou de Marseille comme secrétaire.

La vérification des mandats se fait séance tenante.

Son représenté :

Bijou de Lyon : Naton, Saniel ;
Bijou de Marseille : Girard ;
Diamantaires de St-Claude : L. Ville ;
Diamantaires de Felletin : Mattely ;
Diamantaires de Thoiry : Léger ;
Horlogers de Besançon : David ;
Lapidaires de St-Claude : Penasa.

Les deux syndicats du Bijou de Valence et de St-Martin-de-Valamas déclarent adhérer moralement au Congrès, mais vu la crise de chômage ne peuvent s'y faire représenter.

Il en est de même du syndicat de Divonne. Ce qui donne 10 syndicats.

Bornet, du syndicat diamantaire de Paris, ainsi que son co-délégué Tillou, déclarent n'être venus qu'à titre auditif et qu'ils ne prendront pas part au vote, considérant notre Congrès comme irrégulier.

Danrez dit qu'il n'est guère compréhensible qu'un syndicat trouvant un Congrès irrégulier y envoie deux délégués. Il engage les deux délégués des diamantaires parisiens à prendre part au Congrès au même titre que les délégués des autres syndicats.

Bonamy, délégué du syndicat des diamantaires de Nemours, déclare que son syndicat est resté neutre au sujet des tendances et qu'il n'avait pas pris de timbres à la C.G.T.U. Il se déclare majoritaire et regrette la scission dans notre Fédération.

Il y a donc deux syndicats neutres.

Sont absents bien qu'ayant été convoqués régulièrement :

Bijou de Paris, Potiers d'Etain de Paris, Lamineurs de Paris, Gainiers de Paris, Horlogers de Morteau, Bijou de St-Amand, Bijou de Guéret, soit 7 syndicats absents ou s'étant déclaré partisans de la Fédération dissidente.

Calveyrach président, en quelques mots situe la position actuelle de la C. G. T. et indique d'une façon générale la situation créée par la scission. Il invite le Congrès au travail.

La discussion s'ouvre sur la situation créée par le coup de force du Comité fédéral de notre ex-fédération.

Danrez. — Les minoritaires après le Congrès de Lille, ont songé à créer une C. G. T. dite unitaire, car au Congrès unitaire des 22, 23 et 24 décembre, déjà tout était prêt pour le fonctionnement de la C.G.T.U. et le camarade Son ne pouvait ignorer cela. Le Congrès fédéral de Paris avait été organisé pour des raisons administratives avec des réserves sur les questions de tendances et sur les exclusions prononcées par la C. G. T., et les Unions Départementales. Après son élection le secrétaire fédéral a fait une déclaration où il reconnaît être minoritaire, mais a affirmé sa neutralité sur les questions de tendances et dit qu'il ferait tous ses efforts pour augmenter les forces de notre Fédération.

On peut être surpris de lire dans le bulle-

tin l'article de Pichon annonçant la tenue du Congrès dit Unitaire. Un délai de six jours ne permet pas aux organisations de prendre tous les renseignements sur ce Congrès et de l'étude du questionnaire. Certains syndicats donnent leur adhésion sans comprendre l'importance du but de ce Congrès.

Son, et le Comité fédéral décide de participer au Congrès Unitaire, cela en contradiction avec sa déclaration au Congrès de Paris. Il sort de sa neutralité, prend des cartes à la C. G. T. U., en propose aux syndicats. Il viole l'article 3 des statuts fédéraux et confédéraux et place ainsi notre Fédération hors des cadres de la C. G. T. Les syndicats de St-Claude protestent contre la conduite du Secrétaire fédéral et de son Bureau. Marseille et Lyon se joignent aux syndicats de St-Claude. Le secrétaire du syndicat de Marseille envoie une lettre à Son qui la considère comme un ultimatum. Son répond en prenant position et déclare se joindre à la C. G. T. U. Cette décision consacre la scission.

Les syndicats de Province n'ayant plus à compter sur le Bulletin et ne voulant plus reconnaître Son comme secrétaire fédéral échangent des circulaires et décident d'organiser le Congrès d'aujourd'hui.

Au-dessus des tendances il y a autre chose de plus grave à préciser, il faut que tous les syndiqués sachent qu'il existe une moralité syndicaliste que cette moralité repose sur le principe du respect des décisions prises en toute liberté par la majorité des syndicats, des Fédérations et de la C. G. T. et lorsque les syndiqués, les groupements donnent un mandat, ce mandat doit être rempli selon les volontés des majorités. La loi syndicale est toute là: le respect des règlements des statuts de Congrès. Sans ces principes il est impossible de défendre utilement la classe ouvrière. Les forces morales et matérielles des travailleurs s'évanouiraient et feraient perdre au prolétariat le bénéfice de tant de dévouements et de souffrances pour un idéal de justice.

Son a essayé de justifier sa participation au Congrès unitaire, en créant une majorité de sa tendance. Le délégué du syndicat de Valamas a voté pour la C. G. T. U., contrairement au mandat de son syndicat. Le syndicat de Thoiry déclare vouloir rester à la Fédération et à la C. G. T. Le syndicat de Divonne, partis de la C. G. T. est déclaré hors de la Fédération par Son. Pourtant ce syndicat a toujours été fédéré et représenté aux Conseils fédéraux.

Il déplore la campagne de calomnies, faite dans le Bulletin contre certains militants auxquels le Congrès de Paris a rendu justice en les remerciant du dévouement qu'ils ont mis pour organiser la Fédération. Tous les faits et reproches ont été entérinés par un ordre du jour du Congrès. Il flétrit Son qui ose qualifier de jaunes des vieux militants qui n'ont pas les mêmes conceptions syndicalistes que lui et qui ne veulent pas employer les mêmes moyens de dictature. Les jaunes déclare-t-il sont ceux qui ont trahi leurs camarades, leur organisation : les jaunes sont ceux qui ont manqué à leur parole, à leur mandat.

Puis le camarade Calveyrach fait un compte rendu financier sommaire de la situation de la Fédération.

RECETTES

Timbres	2.962 75
Cartes	1.002 50
Total	3.965 25

DÉPENSES A RÉGLER	
Timbres	200 »
Cartes	619 »
Total	819 »

BALANCE	
Recettes	3.965 25
Dépenses	819 »
Reste	3.146 25

La séance est levée à 12 heures 30.

(A suivre).

Compte-rendu du 5^e Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920 (SUITE ET FIN)

Le Président. — Il n'y a que peu de choses à ajouter à ce qu'a dit Van Zutphen. Un mot sincère de remerciement à l'organisation de Londres. Nos amis d'ici ont fait tout leur possible pour nous rendre agréable notre séjour, pour autant que c'était en leur pouvoir dans les circonstances pénibles que nous connaissons. Pour ces efforts il leur revient nos sincères remerciements. (appl.)

L'avenir, maintenant, est devant nous. Les bases sur lesquelles nous nous trouvons, nous nous sommes efforcés, par nos décisions, de les rendre plus solides, afin de pouvoir travailler mieux pour procurer une existence humaine à tous ceux qui dépendent de notre industrie.

Quand la misère du chômage aura de nouveau cessé et fasse le ciel que cela arrive au plus tôt, quand ce calice amer de pauvreté et de déchéance morale que nous devons vider, à ce qu'il paraît, jusqu'au fond, aura été repoussé de nos lèvres, alors, mes amis, nous tirerons profit de l'amélioration de notre industrie en réalisant une meilleure position pour nous tous.

A cette fin, il est nécessaire que nous soyons décidés, quel que soit le pays où nous vivions, d'appliquer strictement les décisions que nous avons pris d'un commun accord. Nous pourrons alors vivre comme des hommes et il ne nous faudra pas envisager l'avenir plein de soucis et de terreur.

Pour finir, si la vieille camaraderie a souffert par suite des circonstances de guerre, le congrès y a apporté un changement.

Les relations ont été rétablies en amitié et en union ; les liens de la solidarité mutuelle sont devenus d'autant plus forts.

Animés de ces choses, nous serons à même de réaliser ce que nous venons de décider et dans deux ans, au congrès suivant, nous pourrons regarder avec satisfaction derrière nous sur le travail accompli dans une étroite union, au profit des ouvriers diamantaires du monde entier. (appl. prolongés)

Là dessus le congrès fut cloturé.

Le rapporteur, BERN. DIAMANT.



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude